

Image not found or type unknown



Héritage : Biologie et Equité

Par **tnecnivem**, le **08/04/2009** à **10:49**

Mon épouse actuelle a un fils d'un premier mariage. J'ai moi-même deux fils d'un premier mariage. Nous n'avons pas d'enfant en commun. Mes parents m'ont fait donation de leur appartement il y a 15 ans; ils en conservent l'usufruit. A l'heure actuelle, seuls mes enfants biologiques sont considérés comme héritiers de ce bien si je disparaissais. Je souhaiterais trouver une solution pour que les trois enfants puissent être traités sur le même pied d'égalité, a savoir hériter chacun de la même part. Existe t' il un moyen pour ce faire? Merci d'avance